Anthema
aménage votre espace de vie

04 37 25 24 90

BRINDAS

« Les Allées du Morillon »

Fiche Technique

Constructions

- Les constructions devront s'implanter dans les zones d'implantation fixées au plan de composition :
  - une zone principale en bleu dans la quelle toute construction est admise dans le respect des règles du PLU,
  - une zone secondaire en orange dans laquelle les constructions ne devront pas dépasser 4m de hauteur et ne pourront être que des annexes pour les lots 1, 2, 4 et 5.
- La hauteur des constructions est mesurée à partir du sol naturel avant travaux au point le plus élevé de la construction (hors éléments techniques) ne pourra excéder 11 mètres.
- La hauteur des constructions à usage d'annexes est limitée au faîtage à 4 mètres.
- L'éloignement des constructions par rapport aux limites des propriétés voisines du lotissement ne sera pas inférieur à 4 mètres.
- Une surface de plancher de 115 m² sera attribuée à chaque lot.
- Un coefficient d'emprise au sol de 50% est fixé par le PLU.
- Un drainage des soubassements en périphérie devra être réalisé.

Parcelles

- La superficie indiquée est approximative et ne sera définitive qu'après bornage réalisé par le géomètre expert.
- La position des accès aux parcelles est indiquée sur le plan de composition du lotissement.
- Chaque terrain support d'une construction doit comporter un parking privatif non clos, d'une capacité minimum de deux places de stationnement de 5m de largeur et 5m de longueur.
- Chaque parcelle sera desservie en limite en eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, et téléphone. Les acquéreurs des lots devront se raccorder au réseau d'eaux pluviales créé par le lotisseur.

Clôtures

- Le plan des clôtures sera déposé avec la demande de permis de construire.
- Les clôtures séparatives entre lots et en bordure de voies seront ainsi constituées :
  - Les haies seront panachées d'essences locales dont au maximum 1/3 de persistants,
  - Les clôtures seront constituées d'un grillage ou d'une murette d'une hauteur maximale de 0,60 m, surmontée par un grillage ou un dispositif à claire voie
  - La hauteur maximale des clôtures est fixée à 1,80 m.

Parties communes

- Chaussée de 4 mètres de large et cheminement piétonnier de 1,40 m de part et d'autre.
- Une aire de regroupement pour la collecte des ordures ménagères sera organisée à l'entrée du projet.
- Les eaux pluviales reçues par la voirie seront captées et dirigées vers le dispositif d'infiltration défini par l'étude hydrogéologique.

BRINDAS

« Les allées du Morillon »

6 parcelles viabilisées

Zone d'implantation principale

Zone d'implantation secondaire (hauteur maximum 4m – annexes uniquement pour les lots 1, 2 4 et 5 – habitation autorisée pour les lots 3, 6 et 7)

R Lots réservés

Projet présenté par

Anthema
aménage votre espace de vie

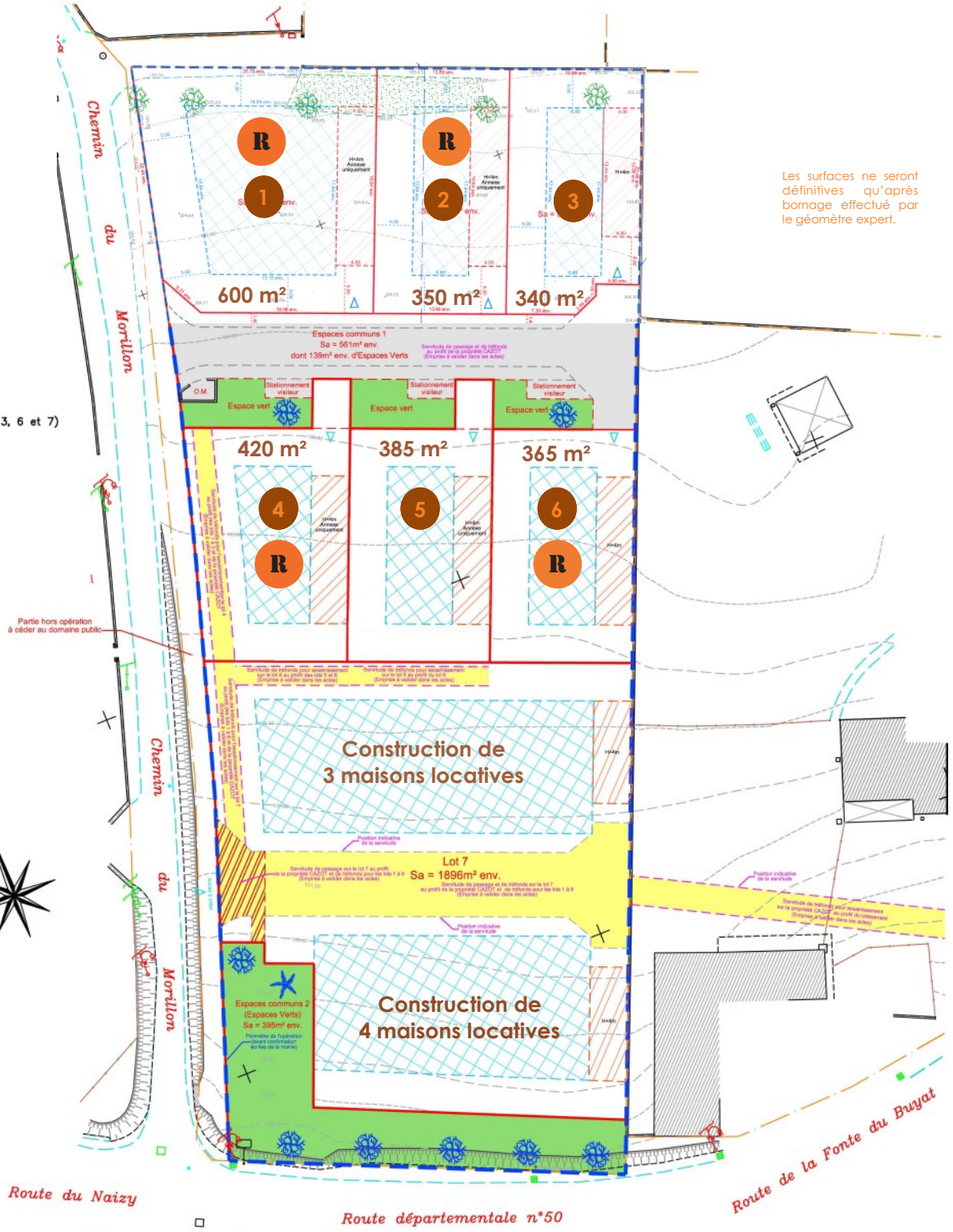

Les surfaces ne seront définitives qu'après bornage effectué par le géomètre expert.

BRINDAS « Les allées du Morillon »

Adresse du lotissement :
Chemin de Morillon

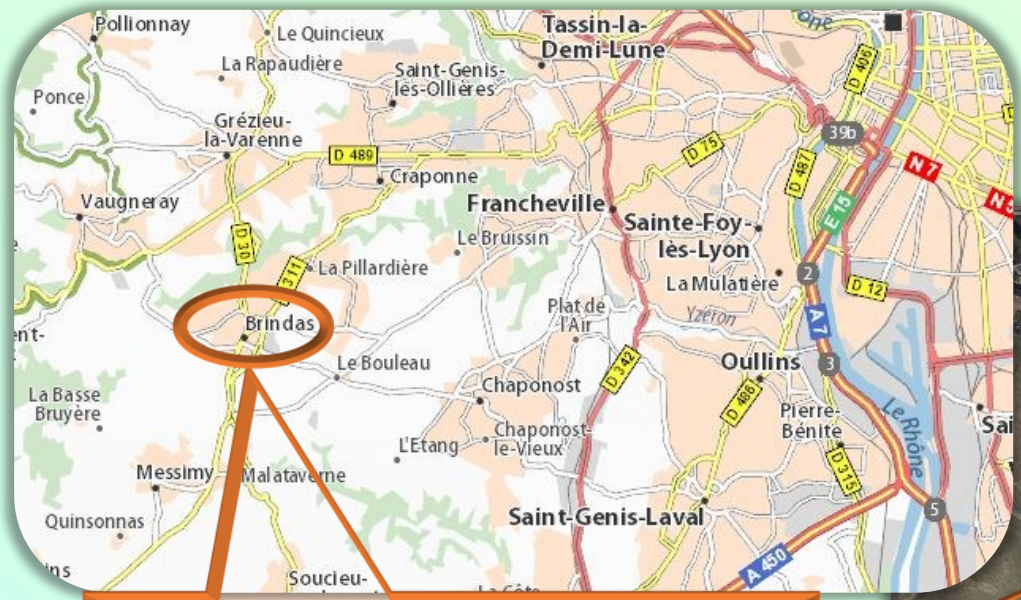

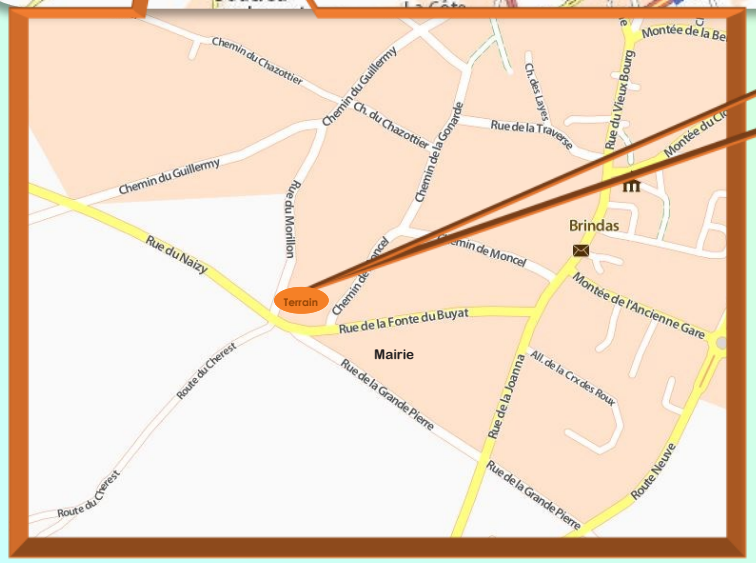

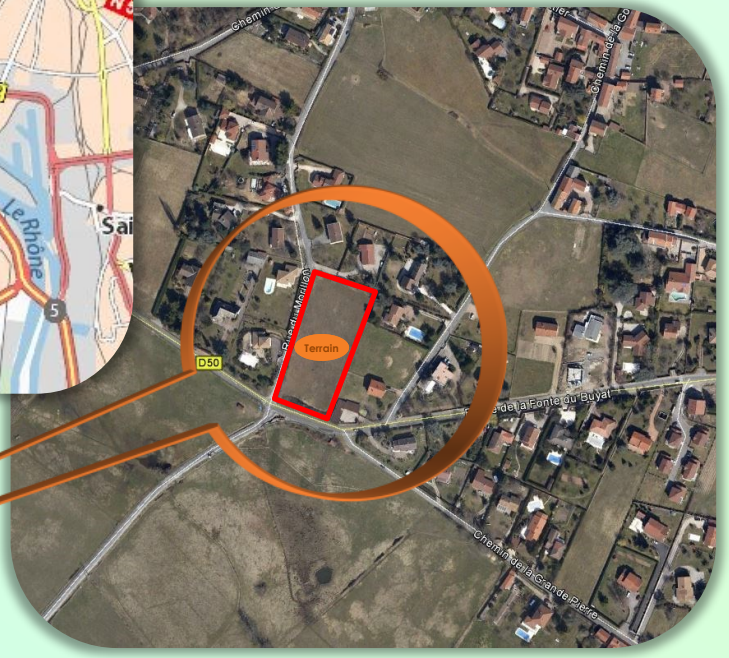

Vivre à Brindas

Brindas est une petite ville située dans le département du Rhône, entourée par les communes de Messimy, Craponne et Grézieu La Varenne,
Commune de l'Ouest Lyonnais au pied des Monts du Lyonnais et à seulement 15 kms du centre de Lyon, Brindas cumule ainsi charme et douceur de vie entre ville et campagne. La population est d'environ 5.800 habitants.
Le lotissement est situé à seulement 800 m du centre ville.
Le centre ville attrayant dispose de tous les commerces de proximité, d'écoles maternelle et primaire, d'un collège. De nombreuses structures municipales, parcs et salles de sport, centre culturel, crèche, ...) et de nombreuses associations sportives et culturelles sont également présentes sur la commune.

Retrouvez tous nos programmes sur
www.anthema.fr

Anthema
aménage votre espace de vie

Parc Technologique de Lyon
333, Cours du 3ème Millénaire
Immeuble « le Pôle »
69791 - SAINT-PRIEST CEDEX

Téléphone : 04 37 25 24 90
Télécopie : 04 72 50 64 01
Messagerie : contact@anthema.fr

Membre du Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs